

Productrice de porcelets, intégrée et sans sol

**Mémoire présenté au BAPE
À St-Jean-sur-Richelieu
Le 21 mars 2003
PM**

**Par :
Lise Fournier**

Productrice de porcelets, intégrée et sans sol

Bonjour, madame la présidente et messieurs les commissaires. Je suis une mère de famille de 5 enfants, ma fille aînée a 14 ans, suivie d'un garçon de 12 ans, puis j'ai une autre fille de 10 ans et finalement, mes deux plus jeunes, des jumeaux, ont 5 ans.

J'ai été marié pendant 15 années, avec Michel Leblanc qui est un producteur de grande culture. Il cultive environ 1000 acres de terres, surtout du maïs, du soya et des céréales.

Je connais un peu la production porcine, car mon beau-frère est propriétaire d'une grande ferme porcine, à environ 20 km de chez-moi. J'ai entendu parler, par un couple d'ami, qui avait un projet de maternité dans la région, que je pouvais, moi aussi, démarrer dans cette production. J'ai visité quelques fermes porcines modernes, et j'ai choisi de me construire une pouponnière de 4800 porcelets.

Comme je n'ai aucune expérience en production porcine, j'ai choisi de travailler avec un intégrateur qui m'assurera d'un suivi technique régulier, d'un arrivage de porcelets constant et d'un très bon revenu stable.

Pour le financement, j'ai formé une compagnie avec Michel Leblanc qui est actionnaire de la compagnie avec moi à 50%. Il fournit les garantis nécessaires pour le financement et il épandra le lisier sur ses terres. Cette nouvelle compagnie est propriétaire des bâtiments et les animaux appartiennent à un producteur intégrateur.

Le projet a été déposé à la municipalité et au MENVIQ au début de septembre 2001. Nous avons obtenu le certificat d'autorisation le 25 janvier 2002. Cinq mois plus tard, le permis de construction a été émis, soit le 10 juin 2002.

Comme nous formons une compagnie, uniquement pour la production porcine, nous avons fait une demande à la CPTAQ, pour séparer une petite partie de la ferme, soit environ 5 acres. Le 19 février 2002, nous avons eu notre autorisation de la commission.

Depuis le début de nos démarches, la Coalition rurale du Haut St-Laurent a tout fait pour arrêter le projet. Elle conteste la décision de la CPTAQ, de séparer le terrain. Heureusement, nous avons pu réaliser le projet quand même; mais nous devons aller devant le Tribunal administratif du Québec, avec des avocats, pour défendre notre cause. Cause qui sera entendue vers la mi-avril 2003.

Nous avons finalement débuté la construction de la pouponnière le 26 juillet 2002, le 3 août, je recevais un avis d'un huissier. Ce dernier m'avisait que la Coalition rurale du Haut St-Laurent, demandait une injonction interlocutoire provisoire, pour arrêter la

construction. Le juge rejeta cette demande le 9 août, et heureusement les travaux se sont poursuivis.

Aujourd'hui, les travaux de construction sont complétés, les porcelets sont entrés au début de mars, mais l'Injonction interlocutoire est toujours pendante. Après avoir fait dépenser des frais énormes en avocat, après plusieurs mois de retard dans la construction, je ne sais toujours pas, si le ciel me tombera dessus à un moment ou l'autre.

Je suis convaincue, qu'avec la qualité de construction que nous avons, qu'avec la très grande superficie des terres dont nous disposons pour épandre le lisier, il n'y aura jamais de pollution dans l'eau. De plus là où la bâtisse est située, il n'y aura personne d'incommodée par les odeurs.

Madame la présidente, messieurs les commissaires, tout ce que je veux, c'est de gagner ma vie honorablement, de donner une chance à mes enfants de pouvoir s'établir un jour sur une ferme, s'ils le désirent.

Je sais qu'aujourd'hui, sans le modèle de l'intégration, qui me fournit les porcelets et le service technique, sans un producteur qui reçoit le lisier, je ne pourrais pas gagner ma vie, comme je le désire.

Lise Fournier
Nouvelle productrice agricole